

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0879

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de Bron
Terraillon-Chenier - Attribution d'une subvention à Foncia Lyon pour l'opération de résidentialisation de la
copropriété Guillermin - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatih Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0879**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de Bron Terraillon-Chenier - Attribution d'une subvention à Foncia Lyon pour l'opération de résidentialisation de la copropriété Guillermin - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération Résidentialisation Guillermin fait partie de la ligne Requalification cadre de vie quartiers prioritaires politique de la ville/quartiers de veille active (QPV/QVA), de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de la convention NPNRU Bron Terraillon-Chenier signée le 13 mars 2020, l'opération Résidentialisation Guillermin prévoit la démolition de l'ancienne chaufferie des copropriétés Guillermin, Terraillon D et F, Alouettes et Plein sud (soit 495 logements), l'aménagement de la sous-station permettant leur raccordement au réseau de chauffage urbain de la Métropole de Lyon et la reprise des espaces extérieurs de la copropriété Guillermin accueillant cet équipement. Cette opération, portée par la copropriété Guillermin, est financée à 50 % par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour un montant plafonné à 172 500 €. Les copropriétés concernées ont voté les travaux qui doivent permettre le raccordement au chauffage urbain avant la prochaine saison de chauffe.

Les études de maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises réalisées en juin 2021 ont fait apparaître des coûts plus élevés que le prévisionnel estimé, notamment en raison de la présence d'amiante dans les conduits de cheminée. Cette évolution des estimations entraîne d'importantes dépenses supplémentaires à la charge des copropriétaires mettant en difficulté des copropriétés fragiles, inscrites en plan de sauvegarde et risquant de remettre en cause l'opération.

La copropriété Guillermin, représentée par son syndic Foncia Lyon, a sollicité la Métropole et la Ville de Bron pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge du surcoût.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, tout en maintenant un reste à charge supportable pour les copropriétaires, il est proposé à la Ville de Bron et à la Métropole de participer financièrement à cette opération à titre exceptionnel de façon paritaire et de solliciter l'ANRU pour augmenter sa participation initiale inscrite dans la convention NPNRU.

II - Objectifs

L'opération de résidentialisation vise à démolir l'ancienne chaufferie collective de 5 copropriétés de Terrailon inscrites en plan de sauvegarde, à aménager la sous-station permettant leur raccordement au réseau de chauffage urbain et à réaménager les espaces extérieurs de la résidence Guillermin où se situe la chaufferie collective, participant ainsi à l'amélioration du cadre de vie de cette résidence et contribuant au renouvellement urbain du quartier.

III - Plan de financement

Il est proposé que la Ville de Bron et la Métropole participent à la prise en charge de ce surcoût de 326 824,56 €, chacune à 50 % du montant.

Ainsi, la Métropole engagera une subvention exceptionnelle sur ce projet de 163 412,28 €

Coût total des travaux (en € HT)	Coût total des travaux (en € TTC)	Subvention ANRU inscrite à la convention NPNU (en €)	Subvention Ville de Bron (en €)	Subvention Métropole (en €)	Reste à charge copropriété Guillermin (en €)
566 443,22	661 112,97	172 500	163 412,28	163 412,28	161 788,40

Les modifications de coût total des travaux et de plan de financement de cette opération de résidentialisation de la copropriété Guillermin inscrite dans la convention NPNU de Bron Terrailon feront l'objet d'un avenant à ladite convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant maximum de 163 412,28 € au profit de la copropriété Guillermin, représentée par Foncia Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la copropriété Guillermin, représentée par Foncia Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer la convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 163 412,28 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 98 047,37 € en 2021,

- 65 364,91 € en 2022,

sur l'opération n° 0P17O9492.

4° - **Le montant** à payer en investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivant - chapitre 204 pour un montant de 163 412,28 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267537-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
